



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centre hospitalier Emile-Roux

Question écrite n° 4786

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le déplacement de soixante-dix personnes agees en long sejour au centre hospitalier Emile-Roux a Brevannes (94). Ces personnes occupaient le troisieme etage d'un pavillon moderne et relativement spacieux, le pavillon Cruveilhier, et viennent d'etre transferees dans un pavillon vetuste, le pavillon Brun, dont l'agencement ancien et l'exiguïte rendent la promiscuite obligatoire. On imagine le choc ainsi produit sur ces personnes habituees a un environnement plus humain. Les raisons de ce transfert, qui ont ete fournies par le directeur du centre, sont la necessite d'ameliorer encore la modernite du pavillon Cuveilhier (amelioration de l'isolation des murs exterieurs, isolation phonique...). Le pavillon possedant trois etages, l'administration a prevu la realisation des travaux en un an par etage, en transferant les occupants du troisieme pour trois ans au pavillon Brun, puis par transfert progressif des occupants des autres etages. Aucune concertation, ni avec les personnes hebergees par le centre, ni avec leur famille, n'a apparemment ete engagee, alors qu'elles sont satisfaites de la qualite des soins medicaux qui y sont dispenses. Aussi il lui demande quelles raisons ont conduit a deplacer des personnes agees dans de telles conditions et quelle mesure elle compte prendre pour que celles-ci soient hebergees le plus rapidement possible dans des locaux decents.

Texte de la réponse

L'hospital Emile-Roux, centre de moyen et long sejour geriatrique de l'Assistance publique - hopitaux de Paris, a entrepris depuis plusieurs annees d'importants travaux de renovation de ses services construits dans les annees 1970-1980 selon le principe des unites de soins normalises (USN). L'objectif poursuivi est d'adopter ces structures, concues a l'origine dans une optique de medicalisation, aux conditions actuelles de la prise en charge gerontologique qui fait du long sejour le veritable domicile de la personne agee, lui permettant de se retrouver dans son veritable cadre de vie, en evitant ainsi les processus de depersonnalisation trop courants en institution. La renovation du pavillon Gruceilhier repond a cet imperatif d'humanisation. L'Assistance publique - hopitaux de Paris, a pris la decision, pendant la duree des travaux, de transferer les residents soixante-dix du troisieme etage du batiment Gruveilhier dans le pavillon Brun, renove a minima, afin de leur epargner de multiples demenagement tres destabilisants. Toutefois, afin de repondre aux preoccupations de familles hostiles a ce transfert, l'Etablissement a decide de reintegrer les soixante-dix pensionnaires au troisieme etage du pavillon Gruveilhier, des la fin de la tranche actuelle des travaux, soit en janvier 1994. Les travaux programmes dans les autres etages du pavillon Gruveilhier, seront realises par demi ailes et des dispositions seront prises le moment venu pour minimiser dans toute la mesure du possible les perturbations liees a la conduite de chantier.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4786

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2383

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4724